

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 septembre 2010, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

343-09-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

344-09-10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

345-09-10 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES D'AOÛT 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal des séances d'août 2010, tel que rédigé.

346-09-10 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services pour 2010	879 893.05\$
Salaires (2010 période 17)	117 848.59\$
	<u>997 741.64\$</u>

Signé ce 7^e jour de septembre 2010.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU:

- 1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

347-09-10 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services d'administration, loisirs, incendie, trésorerie et urbanisme.

348-09-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 : RÉNOVATION R.S., PHASE 10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 2, dans le projet, Rénovation R.S. – Phase 10, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, en date du 2 septembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 9 884.35\$ taxes incluses.

349-09-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3; PAVAGE ET BORDURES (TRAVAUX 2010)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 3, dans le projet, Pavage et Bordures, tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, en date du 2 septembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Construction DJL inc. est de 414 850.75\$ taxes incluses.

350-09-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1: RUE PRINCIPALE, SECTION OUEST.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 1, dans le projet, « rue Principale, section ouest », tel que recommandé par monsieur Dave Williams, ingénieur, en date du 2 septembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Infrastructures Rive-Sud inc. est de 533 554.82\$ taxes incluses.

351-09-10 ACCEPTER LE DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 11: CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET DE L'HÔTEL DE VILLE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le décompte progressif numéro 11, dans le projet, Construction d'une bibliothèque, et de l'hôtel de ville, tel que recommandé par monsieur Jean-Yves Lajoie, chargé de projet, en date du 7 septembre 2010.

Le montant dû à l'entrepreneur, Groupe Geysler inc., est de 403 360.39\$ taxes incluses.

352-09-10 RESTRUCTION DU DÉPARTEMENT DU SERVICE DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT que depuis quelques années des infrastructures supplémentaires ont été construites et qu'également plusieurs nouveaux comités ont été créés au niveau des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de revoir la structure au département des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU de diviser les tâches culturelles et sportives et de nommer madame France Therrien, directrice des loisirs, culturels et madame Stéphanie Lacoste, comme directrice des loisirs sportifs.

353-09-10 ENGAGEMENT D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'engager monsieur Simon Vermette, comme pompier à temps partiel pour le service incendie de Saint-Amable.

Monsieur Pierre Vermette mentionne son conflit d'intérêt et se retire du vote et de la décision dans ce dossier.

354-09-10 DÉFRAYER LE COÛT D'INSCRIPTION POUR UNE COMPÉTITION DE POMPIERS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de défrayer le coût d'inscription, de 290.\$, pour une équipe composée de cinq (5) pompiers à la compétition « Scott Firefit 2010 » qui s'est tenu les 17 et 18 juillet dernier à Ste-Julie.

355-09-10 PAIEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE MITOYENNE POUR LES PROPRIÉTÉS SUIVANTES : 344, 364, 368 ET 372 RUE DES MARTINETS.

CONSIDÉRANT que les propriétaires des adresses ci-haut mentionnées ont fait installer une clôture mitoyenne entre leur propriété et le terrain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le coût d'achat et d'installation d'une clôture mitoyenne soit assumé à 50% par chacun des propriétaires mitoyens;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité par le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de rembourser 50% du coût de la clôture mitoyenne, aux propriétaires suivants :

344, rue des Martinets :	1 287.60\$ (incluant le passage piétonnier)
364, rue des Martinets :	489.32\$
368, rue des Martinets :	490.76\$
372, rue des Martinets :	424.83\$

356-09-10 ACCORDER LE CONTRAT, ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées concernant une flotte informatique pour la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accorder le contrat pour la fourniture d'une flotte informatique à la nouvelle bibliothèque, à la compagnie CD Info, le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 12 150.43.\$ taxes incluses.

357-09-10 FORMATION D'UN NOUVEAU COMITÉ MUNICIPAL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de former un nouveau comité consultatif municipal qui aura

comme mandat de préparer diverses fêtes et activités pour la Municipalité de Saint-Amable, telles que la Fête Nationale, le fête de Noël, etc.

Les conseillers suivants sont nommés pour y siéger: Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras et Pierre Vermette.

De plus des citoyens bénévoles se joindront à ce comité.

358-09-10 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 396 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 396, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 31 août 2010.

359-09-10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 325, RUE BENJAMIN.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 325, rue Benjamin;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 325, rue Benjamin quant à la marge arrière de la résidence, soit 7.1 mètres au lieu de 7.5 mètres, tel que requis au règlement de zonage 387-97, article 3.2..3 B).

360-09-10 DÉSIGNATION DES AFFICHAQUES POUR LES AVIS PUBLICS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de désigner, à compter du 20 septembre 2010, le complexe municipal, 575, rue Principale et l'église au 970, rue Principale comme deux endroits prévus pour l'affichage des avis publics, tel que prévu au code municipal.

361-09-10 ACCORDER UNE COMMANDITE DE 350.\$ À «OPÉRATION NEZ ROUGE».

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme «Opération Nez Rouge» pour que la municipalité de Saint-Amable paie une commandite;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre un service indispensable pendant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accorder une commandite de 350.\$ à l'organisme «Opération Nez Rouge», pour la saison 2010.

362-09-10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAR LE BASEBALL MINEUR POUR UN GALA MÉRITAS.

CONSIDÉRANT l'organisation d'un gala méritas de fin de saison par Baseball Québec;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du gymnase de l'école François Williams est nécessaire pour cette activité;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de baseball mineur pour que la Municipalité assume sa part des frais reliés à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter de défrayer 50% des frais reliés à l'utilisation et au nettoyage de la salle de l'école François

Williams, à l'occasion d'un gala Méritas organisé par l'Association de baseball mineur et Baseball Québec, le 16 ou 23 octobre prochain.

363-09-10

ENCLENCHER DES PROCÉDURES LÉGALES DANS LE DOSSIER DU 280, RUE DANIEL ET DU 245, RUE DANIEL.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 280, rue Daniel a une boîte de camion sur son terrain et qu'il contrevient au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 245, rue Daniel utilise sa propriété à des fins autres que résidentielle et qu'il contrevient également au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que des lettres ou avis ont été envoyés dans le but de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de mandater monsieur Samuel Gemme, responsable du service d'urbanisme, à préparer un dossier et à le soumettre à notre aviseur légal, Me Armand Poupart Jr, afin d'enclencher des procédures légales contre ces contrevenants.

364-09-10

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Patrick McDuff, 840, rue Martin: S'informe des travaux de la rue Principale ainsi que de la facture s'y rattachant. Se plaint également qu'une souche a été laissée sur la rue Étienne nord à cheval sur la bande depuis le mois de mars.
- M. Olivier Sabourin, 486, rue du Mimosa: S'informe du dossier des maisons lézardées et veut s'inscrire sur la liste. Se plaint de la circulation de V.T.T. sur sa rue et sur la rue du Bois Joli.
- M. Sylvain Fontaine, 693, Place Patricia: Discute de la demande de permis et de l'odeur de la fosse septique de son voisin. Se plaint également du tapage nocturne qu'a fait son voisin tout l'été.
- Mme Ducas, présidente du Centre d'entraide bénévole de Saint-Amable: Félicite le conseil et tous les départements de la municipalité pour leur bon service.

365-09-10

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:25 heures, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de septembre 2010.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.